EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
4 mars 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 mars 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Demande d'adoption - Projet de loi visant à assurer le respect des engagements climatiques du Québec

ATTENDU que selon les rapports scientifiques les plus récents, dont celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont toujours en hausse et le réchauffement climatique s'accélère, constituant ainsi une menace majeure et immédiate pour nos vies et celles de nos descendants ainsi que pour les autres espèces vivantes, animales et végétales ;

ATTENDU que comme individus et comme société, il faut donc nous engager dans des transformations *rapides* et *sans précédent* si l'on veut limiter le réchauffement climatique à 1,5ºC, seuil au-delà duquel *s'accroît le risque de changements profonds, voire irréversibles* (Hans-Otto Pörtner, vice-président du GIEC) ;

ATTENDU que nous réitérons l'engagement pris par le gouvernement du Québec de respecter les cibles de réduction des émissions de GES qu'il s'est lui-même fixé en 2009 et 2015, et demandons au gouvernement actuel de tout mettre en oeuvre pour atteindre ces cibles, voire même des cibles plus ambitieuses si l'évolution des connaissances scientifiques le commande ;

ATTENDU que dans cette perspective, nous appuyons les mesures proposées par le ***Projet de loi visant à assurer le respect des obligations climatiques du Québec***, préparé par deux juristes spécialisés en droit de l'environnement. Tout en donnant force de loi aux cibles de réduction des émissions de GES, ce projet de loi vise le sommet même de l'État québécois, soit le Conseil des ministres et ses membres, en obligeant que chacune de leurs décisions soit compatible, donc cohérente, avec l'atteinte de ces cibles. Le projet de loi prévoit aussi de renforcer substantiellement le suivi, la reddition de compte et la transparence de l'action climatique du gouvernement. Sans être la panacée, de telles mesures favoriseront néanmoins une plus grande compréhension et acceptation par la population des efforts collectifs et individuels qu'exigera le respect de nos obligations climatiques ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie demande au gouvernement actuel ainsi qu'aux partis d'Opposition à l'Assemblée nationale de procéder dès maintenant à l'adoption du ***Projet de loi visant à assurer le respect des engagements climatiques du Québec***.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Copie conforme

Donnée à la Ville de Lavaltrie, ce 5e jour du mois de mars 2019.

Madeleine Barbeau, greffière

2019-03-31

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

REÇU LE
14 MARS 2019

Cabinet du chef du deuxième groupe d'opposition

Québec, le 11 mars 2019

Madame Madeleine Barbeau
Greffière
Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Madame la Greffière,

Je confirme, par la présente, que nous avons bien reçu copie de la résolution n° 2019-03-31, adoptée le 4 mars dernier par le conseil municipal de Lavaltrie, concernant le projet de loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques. Nous vous en remercions, d'ailleurs, chaleureusement.

Soyez assurée qu'elle sera remise personnellement à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et chef parlementaire du Parti Québécois à l'Assemblée nationale du Québec, et ce, dès que possible. De plus, une copie a été transmise à M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière et auteur dudit projet de loi, ainsi qu'au directeur de notre équipe de recherche, également responsable de la conduite de nos travaux parlementaires.

Recevez, Madame la Greffière, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Marie-Hélène Tremblay
Attachée politique

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.157
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. 418 644-9318
chef.pascal.berube@assnat.qc.ca